AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1274
FR0000036816-FS0446

3 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TOUR EIFFEL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 juillet 2014, la Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics (114, avenue Emile Zola, 75015 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 1er juillet 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TOUR EIFFEL et détenir 332 380 actions TOUR EIFFEL représentant autant de droits de vote, soit 5,31% du capital et des droits de vote de la société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'acquisitions sur le marché[2].

[1] Sur la base d'un capital composé à cette date de 6 253 916 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] Il est rappelé que SMA BTP a initié une offre publique d'achat en surenchère déclarée conforme par l'Autorité des marchés financiers le 24 juin 2014 (cf. D&I 214C1181 du 25 juin 2014) qui est en cours.